

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : **10/10/2025**

*Date d'Affichage : **10/10/2025**

*Conseillers en exercice : **23**

*PRÉSENTS : **15**

*VOTANTS : **18**

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 Octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Isabelle CORNELOUP, Madame Claudine BARRIE Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints, Monsieur Hervé BERTRAND Madame Christel COHENDET, Monsieur Claude COLLINEAU, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur David DUMEUNIER, Madame Murielle FANOUILLE, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Dominique REVEILLERE, Monsieur Thierry ROUSSELET

Etaient absents excusés :

Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,
Madame Florence VILLE-VALLEE pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD,
Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE,
Monsieur Fodié DIARRA, Madame Sophie Rima GHADBAN, Madame Emilie POIJOL, Monsieur Thierry LACOUR,

Monsieur David DUMEUNIER a été désigné Secrétaire de séance.

***DEL 12 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CAPV
POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU CENTRE TECHNIQUE
MUNICIPAL, 6 rue d'Eaubonne ET DES FENETRES DE LA SALLE DU
RIDEAU ROUGE***

Par courrier du 17 juin 2025, Monsieur Luc Strehaiano, Président de la CAPV nous a écrit que la commune de Margency disposait d'une enveloppe de 36 853 € de Fonds de Concours. Le Fonds de concours ne concerne que les opérations d'investissement, à hauteur maximum de 49 % du reste à charge de l'opération par la ville.

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire relatif au fonds de concours de la CAPV, qui propose de demander le fonds de concours pour les travaux de de réhabilitation de l'intérieur du nouveau Centre Technique municipal du 6 rue d'Eaubonne ainsi que pour les fenêtres de la Salle du Rideau Rouge. Demande de fonds de concours pour un montant de travaux de 66 914.48 € soit un fonds de concours de 32 788.09 euros.

La commission des finances du jeudi 9 octobre a émis un avis favorable à l'unanimité à cette demande de fonds de concours.

Le Conseil Municipal de Margency, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE à la CAPV, un fonds de concours d'un montant de 32 788.09 Euros,
Selon le plan de financement ci-après :

Désignation	Montant HT	Fonds de concours	Commune HT 51 %
Travaux sur CTM	42 032.54 €	20 595.94 €	21 436.60 €
Fenêtres Salle Rideau Rouge	24 881.94 €	12 192.15 €	12 689.79 €
TOTAL	66 914.48 €	32 788.09 €	34126.39 €

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le**

Fait à Margency, le 17/10/2025

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A
de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication ou notification.

Le Maire,

Thierry BRUN



Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20251017-DEL1216102025FC-DE
Date de télétransmission : 17/10/2025
Date de réception préfecture : 17/10/2025